Eléments et argumentaires ci-dessous que nous avions travaillés si notre syndicat ne pouvait pas participer à la rencontre Direccte et que nous lui aurions envoyés.

Mesdames et Messieurs,

Merci d'aider à relever l'accord 2011/2013 de France Télécom/Orange UES bien malade et présentant des insuffisances récurrentes déjà dénoncées sur les accords précédents et dont le danger est imminent, pour celui-ci, de plonger dans la plus grande confusion et l'inefficacité.

Votre démarche, à l'instar de la validation de cet accord, pourra très certainement permettre à l'UES France Télécom/Orange de redresser la barre afin de pouvoir accéder au plus tôt à l'augmentation d'un recrutement qui doit décemment arriver vers les 6% au plus tôt ainsi qu'à participer à la réduction d'un chômage des travailleurs Handicapés en France qui est de 20% (et que la crise financière peut encore altérer).

Pour cela bien entendu il est fort possible que le recrutement sélectif et discriminatoire de privilégier les recrutements sur des métiers prioritaires est un frein qu'il faudrait absolument écarter.

Quel est le Bilan 2011 et Premier semestre 2012 :

Le Bilan 2011 première année de l'accord : 97 CDIs au lieu de 125 objectivés - 39 contrats d'alternance pour 150 sur les 3 années – 35 conventions de stage dont 14 rémunérées apparemment.

Le Bilan premier semestre 2012 : 5 CDIs et donc 128 à atteindre jusqu'au 31/12/2012.

Le système de CVs de recrutement est intéressant par région, mais les traitements régionaux se montrent surprenants : l'une recrute à minima 6TH pour 73 CV l'autre à maxima recrute 28TH pour 96CV. Quid d'un pilotage national sérieux et régulier des régions objectivées qui auraient des comptes à rendre, voire des pénalités, sur des résultats non-atteints.

Le recrutement réservé à des « postes prioritaires » reste restreint et l'ensemble des accords passés en montrent les limites désastreuses. Il semble qu'à ce rythme il faudra attendre encore 6 années pour arriver au 6% de la Loi.

Le bilan du premier semestre 2012 de 5 CDIs est indécent et présage encore un fossé qui ne fait que s'étendre entre la parole (l'accord) et les actes (nbre de CDIs recrutés).

Rappel de L'accord 2011/2013

Que dit l'Accord sur le recrutement chiffré :

1) Chapitre 2.1: Les engagements de recrutement en CDI.

Le Groupe s'engage pour les trois années (2011-2012-2013), à recruter un minimum de 300 personnes handicapées sous Contrat à Durée Indéterminée dans les sociétés du périmètre de l'accord. A ces recrutements s'ajoutent 25 personnes en CDI, au titre de la finalisation du précédent accord (31/12/2010).

Ces engagements se répartissent de la manière suivante :

- un minimum de 125 CDI au 31/12/2011
- un minimum de 225 CDI cumulé au 31/12/2012
- un minimum de 325 CDI cumulé au 31/12/2013

A ces 325 CDIs, s'ajouteront les 50 recrutements issus des formations internes aux métiers du Groupe (soit 375CDIs)

Afin d'atteindre ces volumes de recrutements, le Groupe s'engage à décliner des objectifs sur chaque périmètre couvert par le présent accord et disposant de droits à recrutements......

Chapitre 2. 2 La formation aux métiers du Groupe

Le Groupe s'engage, par ailleurs, à accueillir et à former aux métiers du Groupe 60 personnes handicapées, en créant les dispositifs nécessaires permettant à des candidats en situation de handicap sans qualification et dont le potentiel est détecté, d'intégrer et de suivre les parcours professionnalisant au sein du Groupe......

2.1.....

L'accueil de ces personnes en stage, contrat de professionnalisation ou CDD, permet d'alimenter une source prioritaire de candidatures pour atteindre au moins 50 recrutements en CDI dès lors que le contrat ou le stage est concluant et que les compétences correspondent à un poste à pourvoir. Ces recrutements viendront s'ajouter aux 325 prévus dans l'article

Chapitre 2.4.1 Volume de recrutements :

Le Groupe s'engage à recruter, pendant la période de l'accord, au minimum 100 étudiants handicapés en contrat d'alternance et au minimum 50 étudiants en stage d'une durée supérieure à 40 heures. A ces recrutements s'ajoutent 32 personnes en contrat d'alternance ou stage au titre de la finalisation du précédent accord (31/12/2010).

A l'issue de leur formation, le Groupe s'engage à recruter prioritairement certains d'entre eux sur les emplois ouverts aux recrutements externes après obtention de leur diplôme et ou de la qualification préparée.......